



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*« L'école est le berceau de l'âme, là où l'intelligence s'éveille,
le cœur s'ouvre et la foi se transmet. »
(Pape Léon XIV)*

PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'école est un lieu de travail, d'apprentissage et de vie en collectivité. Chacun y a des droits et des devoirs. Le respect des règles de vie est indispensable pour assurer à tous un climat serein.

Chaque élève s'engage à respecter les personnes, les lieux, les horaires et les consignes données. Chaque parent s'engage à soutenir l'action de l'école en ce sens.

COMPORTEMENT ET ATTITUDE

Respect des personnes

- Le respect envers les adultes (enseignants, Sœurs, ASEM, personnels, intervenants et surveillants) et les autres élèves est obligatoire : aucune insolence, moquerie ou violence ne sera tolérée.
- Un langage correct doit être utilisé en toutes circonstances. Les gestes et propos grossiers sont interdits.

Tenue et matériel

- Le port de la blouse bleue est obligatoire dans toutes les classes (*Les parents s'engagent à la maintenir propre et en bon état : les boutons manquants doivent être rapidement recousus.*)
- Les élèves doivent avoir une tenue adaptée et propre (pas de tongs, vêtements déchirés, shorts ou tee-shirts trop courts) et les cheveux longs attachés. Le maquillage, le vernis à ongles et les tatouages éphémères ne sont pas autorisés.
- Le matériel doit être complet et en bon état et la trousse vérifiée régulièrement (pas de gadgets).

Comportement en classe et dans l'école

- Je me déplace calmement en marchant dans les couloirs et les escaliers, je suis poli et je respecte les consignes.
- L'accès aux classes et couloirs est interdit pendant les récréations ou le midi.
- En cas de désaccord ou de conflit entre élèves, je cherche d'abord à résoudre la situation par la parole (message clair). Si le conflit persiste ou s'aggrave, je fais immédiatement appel à un adulte de l'école.
- Je respecte les jeux et le matériel prêtés et je les range correctement.
- Les jouets, les cartes Pokémon ou à collectionner et les jeux électroniques sont interdits.
- Seules les billes de petite taille sont acceptées dans la cour de récréation.

- Les objets personnels de valeur (bijoux...) et les objets connectés (téléphone, montre) sont interdits. Si le téléphone est impératif, il faut l'éteindre en entrant dans l'établissement et le donner au secrétariat. L'école décline toute responsabilité en cas de perte/vol.
- Les bonbons et les chewing-gums sont interdits.
- Les trottinettes et les poussettes ne peuvent être laissées pendant la journée dans le hall d'entrée.
- Pour des raisons de sécurité, les ballons en cuir ou en plastique sont interdits ainsi que les objets dangereux. Seuls les ballons en mousse sont autorisés : ils ne doivent pas être utilisés quand le sol de la cour est mouillé.
- Les arbres et les plantes sont à respecter et le jardin des Sœurs est interdit.

Respect des locaux

- Les toilettes, le mobilier, les murs, les livres, le matériel scolaire et tout équipement mis à disposition sont à respecter (pas de salissure ni dégradation).

Hygiène et sécurité

- La propreté est l'affaire de tous : je jette mes déchets dans les poubelles.

A la cantine

- Je respecte les adultes et les lieux.
- Je me tiens correctement à table et dans la cantine.

En sorties et en classes découvertes

- Je suis poli, respectueux, j'utilise un langage correct et je me tiens correctement.

EPS / PISCINE

- Pour les cours d'EPS, je porte une tenue de sport et de vraies chaussures de sport (pas de Converse, tennis...).
- Je respecte mes adversaires même en cas de défaite.
- Je suis bienveillant(e) envers mes camarades.
- Les séances de piscine sont obligatoires (sauf certificat médical).

ÉVEIL RELIGIEUX

- Les familles ont été informées, à l'inscription de leur enfant, du caractère propre de l'établissement et se sont engagées à le respecter.
- L'éveil à la foi, la culture chrétienne ou le catéchisme ont lieu sur le temps scolaire, au sein de l'école.
- Les attentes en termes d'attitude et de comportement restent les mêmes que celles de la classe (politesse, respect des personnes et des consignes, attention et calme).

HORAIRES/ABSENCES

Elémentaires

Ouverture du porche : **8h10 à 8h20 – Les apprentissages commencent à 8h20.**

*Tous les élèves du CP au CM2 doivent être arrivés en classe **au plus tard à 8h20.***

Sortie des externes à **11h45** - Retour entre **13h20 et 13h30.**

Maternelles

Arrivée dans la classe de **8h10 à 8h35 - Les apprentissages commencent à 8h35.**

*Tous les élèves de PS, MS et GS doivent être arrivés en classe **au plus tard à 8h35.***

Les accompagnants sont autorisés à monter dans la classe et doivent l'avoir quittée à 8H35. Après les vacances de février, dans un souci d'apprentissage de l'autonomie, les élèves de Grande section montent seuls en classe.

Sortie des externes à **11h40** - Retour des externes entre **13h20 et 13h30**.

Pour tous

- En cas de retard : passage obligatoire auprès du secrétariat pour remplir le cahier de correspondance. Au bout de 5 retards, les parents seront convoqués par la direction. En cas de retards répétés, la direction se donne le droit d'en informer l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.
- **Les départs et les arrivées en cours de ½ journée ne sont possibles que lors de suivis médicaux réguliers ou lors de circonstances particulières ayant fait l'objet d'un accord avec l'enseignant(e) et la cheffe d'établissement.**
- Après la récréation ou la pause méridienne, au son de la cloche, je me range en silence et je monte calmement en classe avec l'enseignant(e).
- Après 16h30, il est interdit de retourner en classe récupérer un objet oublié.

GARDERIE (maternelles) - ÉTUDE (élémentaires)

- A garderie et l'étude sont assurées tous les soirs de **16h30 à 18h**.
De 16h30 à 16h50, les élèves goûtent dans la cour. Merci donc de prévoir leur goûter (**ni bonbons, ni chips ni boissons gazeuses**).
En cas d'oubli, l'école fournira un goûter. Règlement de 2,80€ ajouté à la facturation annuelle.
Si retard, à partir de 16h50 : une garderie/étude sera facturée.
- La sortie de la garderie se fait à **17h45**. La sortie de l'étude se fait à **18h00**.
- L'étude est dirigée mais le/la surveillant(e) ne peut être tenu(e) responsable si l'enfant n'a pas terminé son travail en quittant l'école. Le travail doit être vérifié par les parents.
- Les absences à la garderie ou à l'étude doivent être signalées au secrétariat et à l'enseignant(e), au plus tard le matin même.
- Il est interdit de toucher aux casiers et au matériel des classes utilisées pour l'étude.

MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne peut être administré aux enfants, sauf en cas de **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé). Si votre enfant bénéficie de cette mesure, merci de le signaler dès que possible au secrétariat et à l'enseignant (e).

ENGAGEMENT DES PARENTS

Les parents s'engagent à :

- Lire et faire respecter le présent règlement à leur enfant.
- Accepter les décisions et les sanctions prises par l'équipe pédagogique et éducative.
- Respecter les canaux de communication (cahier de correspondance et Ecole Directe).
- Vérifier chaque soir l'agenda et le cahier de correspondance. Signer les mots, les circulaires et les bulletins scolaires. Retourner les coupons-réponses.
- Consulter régulièrement École Directe.

- Respecter le calendrier scolaire : les absences pour convenance personnelle ne sont pas autorisées. L'école est tenue d'informer les services académiques en cas d'absences injustifiées. Aucun cours ne sera transmis.
- Prévenir l'école en cas d'absence de leur enfant avant 9h au 01.43.54.77.12. Un certificat médical est requis après 2 jours d'absence.
- Garder à la maison les enfants malades (fièvre, vomissements, diarrhée ...)
- Vérifier régulièrement les cheveux de leur(s) enfant(s) et les traiter en cas de poux
- Respecter strictement les horaires de l'école.
- Marquer les vêtements, le matériel et les affaires de sport au nom de l'enfant.

SANCTIONS

La sanction a pour finalité :

- D'attribuer à l'élève la responsabilité de ses actes et de le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience des conséquences.
- De lui rappeler le sens et l'utilité des règles de vie en collectivité.
- De lui permettre de s'améliorer.

La sanction est adaptée, proportionnée à la transgression. Elle est éducative et permet à l'élève de se construire comme individu responsable.

L'insolence, la grossièreté, la violence (physique ou verbale), le manque de respect, la désobéissance, la tricherie, les dégradations, les vols, les provocations, les retards fréquents, les absences injustifiées, l'obstination dans l'absence de travail ou toute attitude de non-respect du présent règlement pourront entraîner les sanctions suivantes :

- Un rappel à l'ordre oral ;
- Un manquement au règlement noté sur le cahier de correspondance ;
- Des excuses orales et/ou écrites ;
- Un temps calme (pour les classes maternelles) ;
- Un travail supplémentaire ;
- Le remplacement/remboursement des objets détériorés ou perdus ;
- Une fiche de réflexion à compléter ;
- Une tâche réparatrice, un travail d'intérêt général ;
- Une privation de droits (une partie de la récréation, une sortie, un voyage scolaire)
- Une exclusion temporaire de la classe pour travailler dans un autre lieu de l'école sous la surveillance d'un adulte ;
- Un avertissement écrit ; la direction se réserve le droit de ne pas réinscrire un élève l'année suivante après avertissement, dès lors que son comportement ne montre aucun signe d'amélioration.
- La non-réinscription pour l'année suivante.

En cas de manquement au règlement à la garderie, à l'étude, à la cantine, dans les différents ateliers, l'inscription à ces activités peut être aménagée ou suspendue, temporairement ou définitivement, sans remboursement.

Signature de l'élève :

Signature des parents :